

ADDITIF N°001/CEN/2026/AD/DG/CSMPi/YDE
AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/AOIO/CENAME/CIPM/2025 RELATIF A
LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ET VACCINS.

Le Directeur Général de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des entreprises désireuses de soumissionner pour l'Appel d'offres suscité, que ledit Appel d'Offre est modifié comme suit :

Article 1 : Sont modifiées les dispositions ci-après :

AU LIEU DE :

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

ARTICLE 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tel, devra être déposée au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME sis au siège de la CENAME à Yaoundé, sous enveloppes scellées, au plus tard **le 30 juin 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/AOIO/CENAME/CIPM/2026 du _____
RELATIF A LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET VACCINS A LA CENAME »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

ARTICLE 14. Ouverture des offres

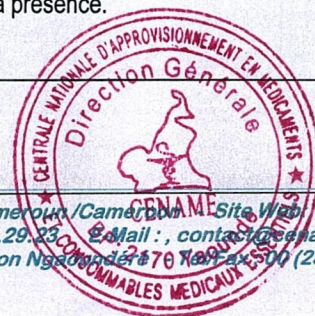
Les offres seront ouvertes en deux (02) temps.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives et techniques aura lieu **le 30 juin 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME dans la salle des réunions de la CENAME.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une bonne connaissance de l'offre.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

21	Date et heure limite de dépôt des Offres : Les offres doivent être déposées contre récépissé au secrétariat de la CENAME, au plus tard le 30 juin 2026 à 12 heures. Le Maître d'Ouvrage pourra, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des Offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite. Toute Offre reçue par le Maître d'Ouvrage après l'expiration du délai de dépôt des Offres, fixé par le Maître d'Ouvrage, sera écartée et/ou renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.	23.1
22	Lieu, date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 30 juin 2026 à 13 heures précises dans la salle de réunion de la CENAME par la Commission Interne de Passation des Marchés publics de la CENAME. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un soumissionnaire ne peut se faire représenter par plus d'une personne. Le représentant du Soumissionnaire qui sera présent signera un registre attestant de sa présence.	26.1



ARTICLE 6 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES

N°	Désignation	Spécifications techniques
Vaccins		
19	Vaccin Antirabique Humain, Monodose	Poudre contenant au moins 2,5UI/0,5ml de virus inactivé de la rage, souche Wistar Rabies PM/WI 38 1503-3M contenue dans un flacon en verre de Type I muni d'un bouchon et d'une capsule + 0,5 ml de solvant en seringue pré remplie en verre de Type I muni d'un bouchon-piston. Conditionnement en boîte de 1. Vaccin viral inactivé préparé à partir des virus cultivés sur cellules Vero, présenté en poudre blanche dosée à 2,5 UI / 0,5 ml. Fourni avec solvant. A conserver entre +2 et +8°C ou 35°F à 46°F.
20	Vaccin Méningococcique monodose	Flacon dose unique de 0,5ml, solution injectable fournie en ampoules en dose unique de 0,5 ml contenant au moins 4 µg de chacun des antigènes capsulaires polysaccharidiques de Neisseria meningitidis de serogroupes A, C, Y et W-135, conjugués individuellement à environ 48mcg de l'anatoxine diphtérique ou lyophilisat avec solvant pour suspension injectable contenant 5µg des polysaccharides de N. meningitidis du groupe A conjugué à l'AT, 5 µg des polysaccharides de N. meningitidis du groupe C conjugué au CRM197, 5µg des polysaccharides de N. meningitidis du groupe W conjugué au CRM197, 5µg des polysaccharides de N. meningitidis du groupe Y conjugué au CRM197 et 5µg des polysaccharides de N. meningitidis du groupe X conjugué à l'AT, fourni avec son solvant de 0,5mL. Fourni dans un conditionnement unitaire. A conserver entre +2°C et +8°C ou 35°F à 46°F
21	Vaccin Hexavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, Hépatite B et Haémophilus influenzae B)	Dose unique de 0,5mL, suspension blanche et trouble prête à l'emploi en seringue pré-remplie contenant au moins : > 20 UI d'anatoxine diphtérique ; > 40 UI d'anatoxine tétanique ; > 25 µg d'anatoxine pertussique et 25µg d'hémagglutinine filamenteuse ; > 10 µg d'antigène de surface de l'hépatite B (ADNr) ; > Poliomyélite : Virus inactifs (Type 1 : 40 U D, Type 2 : 8 U D, Type 3 : 32 U D) ; > Haemophilus influenzae type b (Hib) : Polyoside conjugué à la protéine tétanique (12 µg). Fourni dans un conditionnement unitaire. A conserver entre +2°C et +8°C ou 35°F à 46°F
30	Vaccin rougeole oreillon rubeole	Lyophilisat avec solvant pour suspension injectable : Flacon de poudre (1 dose de vaccin) 0,5 ml + solvant contient : • virus de la rougeole (souche Schwarz) : au moins 1.000 DICC50 • virus des oreillons (souche RIT 4385) : au moins 5.000 DICC 50 • virus de la rubéole (souche Schwarz) : au moins 1.000 DICC 50 Solvant : eau pour préparations injectables. A conserver entre +2° et +8°Celsius ou 35°F à 46°F

LIRE PLUTÔT :

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

ARTICLE 10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tel, devra être déposée au Secrétariat du Directeur Général de la CENAME sis au siège de la CENAME à Yaoundé, sous enveloppes scellées, au plus tard **le 15 juillet 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

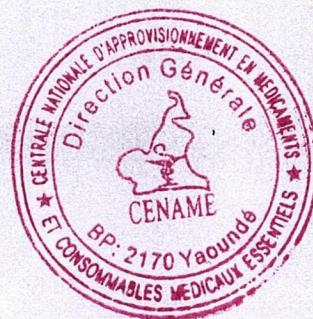
« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°001/AOIO/CENAME/CIPM/2026 du _____
RELATIF A LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS ET VACCINS A LA CENAME »
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

ARTICLE 14. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en deux (02) temps.

L'ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives et techniques aura lieu **le 15 juillet 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CENAME dans la salle des réunions de la CENAME.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une bonne connaissance de l'offre.

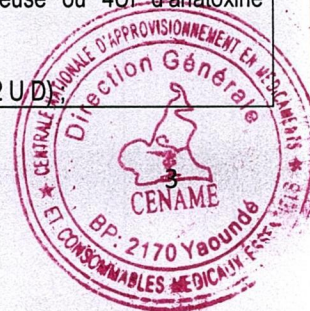


REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

21	Date et heure limite de dépôt des Offres : Les offres doivent être déposées contre récépissé au secrétariat de la CENAME, au plus tard le 15 juillet 2026 à 12 heures. Le Maître d'Ouvrage pourra, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des Offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite. Toute Offre reçue par le Maître d'Ouvrage après l'expiration du délai de dépôt des Offres, fixé par le Maître d'Ouvrage, sera écartée et/ou renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.	23.1
22	Lieu, date et heure d'ouverture des plis : L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 15 juillet 2026 à 13 heures précises dans la salle de réunion de la CENAME par la Commission Interne de Passation des Marchés publics de la CENAME. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier. Un soumissionnaire ne peut se faire représenter par plus d'une personne. Le représentant du Soumissionnaire qui sera présent signera un registre attestant de sa présence.	26.1

ARTICLE 6 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES FOURNITURES

N°	Désignation	Spécifications techniques
Vaccins		
19	Vaccin Antirabique Humain, Monodose	Poudre contenant au moins 2,5UI/0,5ml de virus inactivé de la rage, souche Wistar Rabies PM/WI 38 1503-3M contenue dans un flacon en verre de Type I muni d'un bouchon et d'une capsule + 0,5 ml de solvant en seringue pré remplie en verre de Type I muni d'un bouchon-piston. Conditionnement en boîte de 1. Vaccin viral inactivé préparé à partir des virus cultivés sur cellules Vero, présenté en poudre blanche dosée à 2,5 UI / 0,5 ml. Fourni avec solvant. Ou Vaccin contre la rage inactivé (lyophilisé) contenant l'antigène de la rage purifié (virus de la rage Pitman-Moore, souche 3218-VERO adapté et cultivé sur des cellules vero, inactivé à l'aide de β-propiolactone) pas moins de 2,5 UI. Reconstituer avec 1 ml d'eau stérile pour préparations injectables. Dose : 1 ml par injection intramusculaire. Fourni avec solvant. A conserver entre +2 et +8°C ou 35°F à 46°F.
20	Vaccin Méningococcique monodose ACYW135 ou ACYWX	Flacon dose unique de 0.5ml, solution injectable fournie en ampoules en dose unique de 0,5 ml contenant au moins 4 μg de chacun des antigènes capsulaires polysaccharidiques de <i>Neisseria meningitidis</i> de serogroupes A, C, Y et W-135, conjugués individuellement à environ 48mcg de l'anatoxine diphtérique ou lyophilisat avec solvant pour suspension injectable contenant 5μg des polysaccharides de <i>N. meningitidis</i> du groupe A conjugué à l'AT, 5 μg des polysaccharides de <i>N. meningitidis</i> du groupe C conjugué au CRM197, 5μg des polysaccharides de <i>N. meningitidis</i> du groupe W conjugué au CRM197, 5μg des polysaccharides de <i>N. meningitidis</i> du groupe Y conjugué au CRM197. 5μg des polysaccharides de <i>N. meningitidis</i> du groupe X conjugué à l'AT en plus sont aussi acceptés. Fourni avec son solvant de 0,5mL. Fourni dans un conditionnement unitaire. A conserver entre +2°C et +8°C ou 35°F à 46°F
21	Vaccin Hexavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, Hépatite B et Haémophilus influenzae B)	Dose unique de 0,5mL, suspension blanche et trouble prête à l'emploi en seringue pré-remplie contenant au moins : ➤ 20 UI d'anatoxine diphtérique ; ➤ 40 UI d'anatoxine tétanique ; ➤ 25 μg d'anatoxine pertussique et 25μg d'hémagglutinine filamenteuse ou 4UI d'anatoxine pertussique ; ➤ 10 μg d'antigène de surface de l'hépatite B (ADNr) ; ➤ Poliomyélite : Virus inactifs (Type 1 : 40 U D, Type 2 : 8 U D, Type 3 : 32 U D)



N°	Désignation	Spécifications techniques
		➤ Haemophilus influenzae type b (Hib) : Polyoside conjugué à la protéine tétanique (12 µg). Fourni dans un conditionnement unitaire. A conserver entre +2°C et +8°C ou 35°F à 46°F
30	Vaccin rougeole oreillon rubeole	Lyophilisat avec solvant pour suspension injectable : Flacon de poudre (1 dose de vaccin) 0,5 ml + solvant contient : • virus de la rougeole-: au moins 1.000 DICC50 • virus des oreillons : au moins 5.000 DICC 50 • virus de la rubéole : au moins 1.000 DICC 50 Solvant : eau pour préparations injectables. A conserver entre +2° et +8°Celsius ou 35°F à 46°F

Article 2 : Le critère essentiel d'évaluation : La capacité financière au moins égale au montant total des lots soumissionnés (20pts) est supprimée.

Article 3 : Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) est modifié comme suit :

ARTICLE 33- RECEPTION DEFINITIVE

Le Fournisseur ou son représentant dûment mandaté est invité à la Commission de réception. Par conséquent il n'est pas membre.

Article 4 : Le reste sans changement. /-

Yaoundé, le

29 JUIN 2026

Le Directeur Général,

AMPLIATIONS :

- ARMP-JDM;
- MINMAP ;
- PCA ;
- P/CIPM-CENAME.



Dr Salihou Tado